



Invitation presse

Saint-Denis, le 5 août 2019

Signature de la charte de partenariat en faveur de la prévention du risque routier professionnel Le mercredi 7 août 2019 à 14h30 à la préfecture

Jacques Billant, préfet de La Réunion, le directeur général de la caisse générale de sécurité sociale et six responsables d'entreprises volontaires : TERALTA CIMENT, TERALTA GRANULAT, CISE, SUDEAU, GTOI et APAJH, signeront une charte en faveur de la prévention du risque routier professionnel, le **mercredi 7 août à 14h30 à la préfecture de Saint-Denis.**

La presse est cordialement invitée à assister à cette signature

Le risque routier est aujourd'hui le premier de tous les risques professionnels quant au nombre de décès provoqués. En 2017, en France métropolitaine, **480** personnes sont décédées dans le cadre d'un trajet domicile-travail ou d'une mission, soit 10 % du nombre total de tués sur la route. En 2018 à La Réunion, avec **621 accidents corporels** enregistrés, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail sont près de six fois plus nombreux que ceux liés aux déplacements professionnels (106 accidents de travail en mission). Il est à noter que près de la moitié des accidents de trajet est causée par des accidents de véhicules.

Par instruction interministérielle du 17 décembre 2018, les ministères du travail et de l'intérieur qui développent des partenariats avec les entreprises, identifient ce risque comme **un des enjeux impératifs à retenir dans les documents généraux d'orientation**. De plus l'appel national en faveur de la sécurité routière, lancé en octobre 2016, engage les entreprises à adhérer aux **7 engagements forts** pour la sécurité des déplacements professionnels :

- Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques.
- Prescrire la sobriété sur la route.
- Exigez le port de la ceinture de sécurité.
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées.
- Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet.
- Favoriser la formation à la sécurité routière.
- Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Depuis l'appel national, 1 270 entreprises se sont engagées, impliquant plus de 3 millions de collaborateurs pour une route plus sûre. En signant cette charte et en s'engageant sur des actions concrètes et opérationnelles afin de prévenir le risque routier, l'entreprise volontaire est récompensée par la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion par le biais de l'attribution d'une ristourne trajet (sur dossier de demande à prevention@cgsr.re).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

